Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260706-S03-BC-118-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/07/2026
Mise ne ligne le 07/07/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 118/2026
SÉANCE N°03 DU 6 JUILLET 2026

FONDS D'AIDE À L'ÉVÉNEMENTIEL SPORTIF 2026 (FAES) – NOUVELLE DEMANDE

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 30 juin 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents
Florian Bercault, président ; Isabelle Fougeray, Tony Echelard, Corinne Gougeon, Fabien Robin, Marie Er-Rafiqui, Patrick Pavard, Claire Le Cornec, Jean-René Ladurée, Christine Nadau, Julien Brocail (à partir de 17 h 11), Ingrid Walkowiak, Sébastien Destais, Nadège Davoust, Nicolas Deulofeu, vice-présidents ; Olivier Barré, Céline Loiseau, Geneviève Pham Sigmann, Jean-Marc Chanteau, Louis Michel, Nathalie Forêt-Vettier, Éric Morand, Éric Paris et Gwénaël Poisson, membres du bureau.

Était absent ou excusé
Antoine Caplan, membre du bureau.

Étaient représentés
Sylvie Ribault a donné pouvoir à Isabelle Fougeray, Patrice Morin a donné pouvoir à Ingrid Walkowiak.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 7 juillet 2026.

N° 118 / 2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 JUILLET 2026

FONDS D'AIDE À L'ÉVÉNEMENTIEL SPORTIF 2026 (FAES) – NOUVELLE DEMANDE

Rapporteur : Céline Loiseau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 39/2009 du conseil communautaire du 22 juin 2009 créant un fonds d'aide à l'événementiel sportif et adoptant le règlement pour les modalités d'attribution,

Vu la délibération n° 72/2011 du conseil communautaire du 20 juin 2011 portant révision des critères d'attribution de ce fonds,

Vu les délibérations n° 96/2014 du conseil communautaire du 22 décembre 2014, n° 25/2016 du conseil communautaire du 14 mars 2016, n° 69/2018 du conseil communautaire du 18 juin 2018, la délibération n° 194/2019 du 18 novembre 2019 portant modification du règlement d'attribution du fonds,

Vu la délibération n°31/2026 du conseil communautaire du 4 mai 2026 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Vu le budget primitif 2026 adopté le 15 décembre 2025,

Considérant que Laval Agglomération souhaite soutenir les associations sportives organisant des manifestations sportives d'envergure nationale ou inter-régionale se déroulant sur le territoire de Laval Agglomération,

Après avis favorable de la commission culture sport,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le bureau communautaire décide, par application du règlement d'attribution du Fonds d'aide à l'événementiel sportif, d'affecter ainsi qu'il suit les montants à prélever sur le fonds d'aide à l'événementiel sportif 2026 d'un montant de 800,00 € :

Manifestations	Organisateur	Montant accordé
Finale Challenge Huby du 4 avril 2026 Inter-régional Omnium du 20 juin 2026 Trophée Sprint du 27 juin 2026 Inter-région et championnat départemental Femmes seniors U19 du 5 juillet 2026 Grand prix Laval Agglo du 29 août 2026	Laval Cyclisme 53	800,00 €
TOTAL SUBVENTION ATTRIBUÉE		**800,00 €**

Article 2
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault